

FEUX DE RECOLTES

De la prévention à l'action



MESURES PREVENTIVES



AVOIR UN TELEPHONE SUR SOI
Pour effectuer les demandes de secours auprès du 112



AVOIR UN EXTINCTEUR
Dans chaque véhicule ou un à poudre pour le matériel et un à eau pour les récoltes

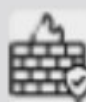


ASSURER L'ENTRETIEN QUOTIDIEN DU MATERIEL
Contrôle mécanique et visuel, graissage, soufflage,...



PARCOURIR LA PARCELLE AVANT LA RECOLTE

Retirer les matériaux susceptibles de produire des étincelles lors de la moisson



CRÉER DES ZONES COUPE-FEU

Moissonner en priorité les bordures et les zones en proximité de points sensibles (habitations, fermes,...).
Découper la parcelle en îlots.
Effectuer du déchaumage préventif.



AVOIR DU MATERIEL DE TRAVAIL DU SOL ET DE L'EAU EN PROXIMITE

Placer en proximité de parcelle, autant que possible, un déchaumeur ou une herse, ainsi qu'une tonne à eau ou un pulvérisateur, pour entreprendre des actions réflexes.

MESURES CURATIVES



ALERTER LES SECOURS : PRIVILEGIER LE 112

Indiquer avec précision :

- ✓ Adresse complète (indiquer les coordonnées GPS si l'opérateur le demande)
- ✓ Origine du feu et ce qui est en feu (matériel, récolte sur pied, chaumes,...)
- ✓ Surface déjà brûlée et surface menacée
- ✓ Points d'eau potentiels à proximité



LIMITER LA PROPAGATION

Créer des zones coupe-feu avec le matériel à disposition, surtout en direction des points sensibles.

Arroser avec la tonne à eau ou le pulvérisateur à disposition.

!/ Impérativement travailler en sécurité.



RESTER A DISTANCE DES FLAMMES ET NE PAS RESTER DANS LES FUMÉES

Se positionner à 10 mètres minimum des flammes



ACCUEILLIR ET GUIDER LES SECOURS

Se positionner ou positionner quelqu'un sur les axes principaux pour accueillir les premiers engins.

Guider si l'accès est complexe.

Donner toutes informations jugées utiles aux pompiers (zones d'accès, zone à éviter, points sensibles, points d'eau,...)



SE COORDONNER AVEC LE RESPONSABLE DES SECOURS

L'action combinée des agriculteurs et des secours est fondamentale. Pour se faire et pour respecter les obligations de sécurité il est nécessaire de :

- ✓ Rester à disposition du responsable de l'intervention (pas de prise d'initiative sans l'avertir)
- ✓ Aider à faire des zones coupe-feu, sur demande du responsable
- ✓ Aider à l'évacuation des lieux, si demandé par le responsable